

# CIRCUIT D'UNE DEMANDE DEPOSEE A LA MDPH

1

## Accueil ou courrier



J'envoie ou je dépose mon dossier :  
La MDPH le numérise le jour même

2

## Instruction administrative



**Enregistrement de mon dossier par mon gestionnaire :**  
Mon dossier comporte toutes les pièces obligatoires : je reçois un accusé de réception  
**Délai : entre 1 et 2 semaines**

**Ce qui peut allonger les délais de traitement de mon dossier :**  
Il ne contient pas toutes les pièces obligatoires ou les pièces nécessaires à l'évaluation.  
Je reçois un accusé de réception « dossier incomplet »  
**Je dois retourner les pièces manquantes**



5

## Mise en œuvre de la décision et/ou du paiement :

Je reçois la notification de décision qui est également adressée aux organismes concernés :

- Versement des prestations financières : Département, CAF, MSA,
- Scolarisation : Inspection Académique.

### ATTENTION !

**Pour les décisions d'orientation : les personnes handicapées ou leur famille doivent contacter les services et/ou établissements compétents, responsables de leur admission.**

3

## Evaluation pluridisciplinaire



Les pièces que j'ai fournies permettent une évaluation médico-sociale  
**Délai variable selon la nature des prestations : entre 2 et 6 mois**

### Ce qui peut allonger les délais de traitement de mon dossier :

Ma situation justifie une évaluation approfondie. La MDPH peut :  
- Me demander d'envoyer des pièces complémentaires,  
- M'inviter à rencontrer un médecin ou un professionnel de la MDPH,  
- M'informer qu'un évaluateur se rendra à mon domicile.

**Je donne mon accord pour que les professionnels de la MDPH puissent prendre contact avec les professionnels qui m'accompagnent**

4

## CDAPH

Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes Handicapées



La CDAPH rassemble 23 membres. Elle se réunit plusieurs fois par mois. Elle examine les dossiers de demandes et rend ses décisions.

**Délai : La notification m'est transmise 2 semaines après la date de la réunion de la CDAPH.**

Ma demande sera présentée en CDAPH plénière :

**Je reçois un Plan Personnalisé de Compensation 15 jours avant la date de la commission.**

Ma demande, après avoir été évaluée, sera présentée en CDAPH simplifiée.

- Elle rentre dans les critères de la procédure simplifiée
- j'ai coché la case en remplissant mon formulaire de demande.